

envahisseur, ces biens ont été violemment distraits de leur fin ou soumis aux impôts, l'Église, advenant des circonstances plus favorables, a mis tout en œuvre pour obtenir sous la forme, qu'elle a crue la plus acceptable, la restitution de ces biens, ou le dégrèvement de l'impôt. C'est au Vicaire de Jésus-Christ de déterminer dans sa sagesse le mode et le temps les plus propices pour en arriver à des arrangements concordataires avec les autorités constituées.

Mais pourquoi nous écarter de notre pays? Ici, grâce à la divine Providence, grâce à l'esprit chrétien, qui a été notre guide constant jusqu'à cette heure, l'Église peut affirmer ses droits, nos législateurs les ont reconnus, et dans la matière que nous traitons présentement, nos lois admettent le droit à l'exemption de taxes et impositions en faveur des biens consacrés à Dieu, ou des biens ecclésiastiques.

Pourquoi donc menace-t-on, à l'heure actuelle, de fouler aux pieds ces droits sacrés? Y a-t-il injustice à les maintenir? Y a-t-il opportunité de rappeler les lois civiles sur ce point?

Non, Nos Très Chers Frères, au contraire, il n'y a que justice à les maintenir; et il y aurait injustice à les renverser.

C'est justice de maintenir, ne fût-ce que par reconnaissance pour l'Église, une législation qui lui est favorable; oui, nous le disons avec conviction, *ne fût-ce que par reconnaissance* pour l'Église, à laquelle vous appartenez. Indépendamment des bienfaits qu'elle a procurés à chacun de vous, examinez ce qu'elle a fait pour ce pays, pour la société en général.

C'est un poir acquis dans notre histoire que c'est l'Église qui a formé notre pays, et que nous lui sommes redevables en grande partie du développement extraordinaire de nos institutions.

Lorsqu'il s'est agi d'ouvrir la forêt pour conquérir sur elle des terrains propres à la culture, c'est l'Église, qui a encouragé et soutenu les colons; point de colonisation sans une modeste chapelle, et un missionnaire, et ce spectacle est de tous les jours et encore actuel.

Nos villes se sont fondées à l'ombre de l'Église et sous sa protection.

L'Église nous a suivis pas à pas, répondant aux besoins nouveaux par de nouveaux établissements religieux, semant la foi, l'instruction, les bonnes mœurs, par ses prêtres, ses communautés religieuses.

Dans ce pays, l'Église a joué jusqu'ici le premier rôle, et elle a rempli une mission de paix, de justice, de paternelle sollicitude, que personne ne lui contestera.

Pour en arriver là, elle a dû posséder et elle possède en effet des biens, qui ne lui servent qu'à procurer le bien-être de ses enfants.

Est-il besoin de le prouver? Jetez vos regards autour de